



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Date de réception <b>13/10/2014</b>	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le <b>13/10/2014</b>	N° d'enregistrement <b>FO9114 PO 145</b>
--	---	---

### 1. Intitulé du projet

**Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque**

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

**Serre maraîchère du Conil**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

**Monsieur Rémi IBANES**

RCS / SIRET

**EN COURS DE CREATION**

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<b>N° 36 (PLU)</b>	<b>Installation de 10 000 m<sup>2</sup> à 40 000 m<sup>2</sup></b>
<b>N° 37 (PLU)</b>	<b>Installation de 3 000 m<sup>2</sup> à 40 000 m<sup>2</sup></b>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

**Construction d'une serre à usage agricole d'une surface de 3,485ha de type serre multi-chapelle en verre. Les pans sud de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 2,997 MégaWc.**

**Le projet pérennisera l'activité agricole familiale et va permettre le développement de nouvelles cultures et la création de 5 emplois agricoles directs en phase d'exploitation.**

## 4.2 Objectifs du projet

La serre sera exploitée par l'EARL IBANES, active sous le N°399 295 823 depuis le 28 décembre 1994, avec, principalement, une production d'"asperges vertes de Narbonne". La serre permettra d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production. Son premier objectif est de répondre à une demande accrue et constante, de la part des consommateurs, de pouvoir disposer sur l'étalage, d'une récolte journalière. Elle a aussi pour objectif d'allonger la période de récolte grâce à des productions plus précoces et plus tardives, et ainsi d'éviter des importations de contre saison tout en valorisant au mieux la production. Elle créera enfin un environnement climatique contrôlé qui permettra une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes. La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de près de 700 foyers et la production sera injectée sur le réseau public d'électricité. Les revenus tirés de la vente d'électricité permettront de financer une partie de la serre agricole.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation  
S'agissant du terrassament, le terrain sera nivelé pour permettre d'accueillir la serre. Il n'est quasiment pas prévu de mouvements de terre, compte tenu de la faible pente du terrain (<0.6% à ramener à 0.4%).

Les eaux pluviales seront amenées par des puits d'infiltration et des fossés collecteurs, vers un bassin de rétention conformément à la déclaration "Loi sur l'eau", qui servira de bassin de stockage pour la récupération des eaux de pluies, réutilisées pour l'aspersion.

La structure acier galvanisé de la serre, recouverte de verre transparent en façade et en toiture nord, reposera sur des fondations béton extérieures, en périmètre sous les parois, avec un muret béton d'une hauteur de 30cm par 25cm de largeur; et sur des fondations intérieures par des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14cm.

Elle est de volume simple et constituée d'une succession de travées. Elle sera pré-assemblée en usine, et montée en moins de 8 semaines.

Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine Fonroche de Roquefort, dans le Lot et Garonne. Ce sont des modules Français.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité "légumineuses" de l'exploitation EARL IBANES repose actuellement principalement sur 5ha de cultures plein champ de "l'asperge verte de Narbonne", dans des terrains fertilisés par les alluvions des anciennes crues de l'Aude. Depuis 2 ans, les rendements sont sensiblement en baisse, principalement en raison des intempéries (vents - volume et durée des pluies).

La serre permettra une optimisation des mises en culture et une sécurisation des récoltes, toute l'année, dans des conditions de travail significativement améliorées:

- gestion des aléas climatiques : vent - pluies
- conditions de travail améliorées pour le suivi des cultures et la cueillette.

La commercialisation continuera à être assurée par le Groupement de Producteurs ARTERRIS.

Cependant, l'activité de vente en circuit court, par vente directe sur le Domaine, dans une ancienne cave vinaire, va être considérablement développée, grâce à ce projet, répondant ainsi à une demande récurrente des consommateurs.

La centrale photovoltaïque sera suivie à distance depuis le centre de conduite de Fonroche à Roquefort. La maintenance sera effectuée par les équipes Fonroche.

## 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

**Terrain cultivé plein champs  
(Céréales - oléagineux)**

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- **PLU approuvé en mars 2013.**
- **PPRI Les Basses Plaines de l' Aude approuvé le 12/11/2008 : projet situé en zone RI3.**
- **PPRI Rec de Veyret approuvé le 08/09/2008 : projet hors périmètre**
- **PPR Littoral submersion marine et action mécanique des vagues approuvé le 11/10/2012: projet hors périmètre.**
- **PPRT Comurhex aléa toxique thermique et surpression approuvé le 21/01/2013/ projet hors périmètre.**

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

## 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><b>Le projet ne se trouve sur AUCUNE ZNIEFF référencée.</b></p> <p>- <b>ZNIEFF type I "Marais de la Livièrre" à plus de 1.5kms à l'ouest du projet.</b></p> <p>- <b>ZNIEFF type II "Collines narbonnaises" à plus de 2.6km à l'ouest du projet.</b></p> <p><b>SOURCE: DREAL Languedoc Roussillon / Carmen / Base communale</b></p>
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p><b>Le projet se situe à plus de 13km du bord de mer. Il n'impactera donc pas sur le littoral.</b></p>
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>- <b>Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée à plus de 3.5km au sud-est du projet.</b></p> <p><b>SOURCE: DREAL Languedoc Roussillon / Carmen</b></p>
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>SOURCE: Prim.net</b></p>

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

*-Déclaration Loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0.)*

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

*Autorisation de permis à construire*

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
<i>Longueur:</i>	<i>188.40 m</i>
<i>Largeur:</i>	<i>185 m</i>
<i>Superficie:</i>	<i>34 854 m<sup>2</sup></i>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

**Domaine de Conil le Vieux  
11 100 NARBONNE**

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 3° 00' 19."77E Lat. 43° 12' 14."44N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° c) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non **X**

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non **X**

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Oppidum de Montlaures à 3.0kms au nord-ouest</b> <b>SOURCE : Référence Mérimée : PA00102838</b>
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- <b>PPRI Les Basses Plaines de l' Aude approuvé le 12/11/2008.</b> - <b>PPRI Rec de Veyret approuvé le 08/09/2008.</b> - <b>PPR Littoral submersion marine et action mécanique des vagues approuvé le 11/10/2012.</b> - <b>PPRT Comurhex aléa toxique thermique et surpression approuvé le 21/01/2013 .</b>
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Le projet ne se situe pas en zone de vulnérabilité dûe aux nitrates.</b> <b>SOURCE: DREAL Languedoc Roussillon</b>
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Le projet se situe en zone de répartition des eaux.</b> <b>Le projet ne changera en rien l'état actuel des prélèvements.</b> <b>SOURCE:</b> <b><a href="http://www.aude.gouv.fr/zone-de-repartition-des-eaux-a1104.html">http://www.aude.gouv.fr/zone-de-repartition-des-eaux-a1104.html</a></b>
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE: Le Grand Narbonne - Service Eau et Assainissement</b>
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Le projet ne se situe PAS EN ZONE NATURA 2000.</b> <b>- Pas de directive habitat, pas de directive oiseaux, pas de ZPS dans le périmètre du projet.</b> <b>SOURCE: DREAL Languedoc Roussillon / Carmen</b>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>- Site classé "Canal du midi" "Canal de Robine" à plus de 100m à l'est du projet.</b> <b>Le projet n'impactera pas sur le site. La gestion et le rejet des eaux se feront en suivant les prescriptions du dossier "Loi sur l'Eau".</b> <b>SOURCE: DREAL Languedoc Roussillon / Carmen</b>

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Irrigation des cultures avec récupération et stockage des eaux de pluie dans un bassin de rétention/récupération.</li> <li>- Economie d'eau par gestion de l'évapo-transpiration.</li> <li>- Volume moyen eaux collectées : 11 000m<sup>3</sup>.</li> </ul> <p><b>AUCUN IMPACT</b></p>
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux de pluie: noues d'infiltration, canalisations, collecteurs drainants.</li> <li>- Création du bassin de rétention/infiltration conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau".</li> </ul>
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais.</b>  <b>Terrain quasiment plat &lt;1%.</b>  <b>Pas de déblais.</b></p>
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>Aucun remblai ne sera nécessaire.</b></p>
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrain agricole, déjà utilisé, en culture, pas d'intérêt écologique patrimonial.</li> <li>- Pas d'enjeux de conservation de la flore.</li> <li>- Pas de corridor de déplacement important pour la faune, ni pour des nichées.</li> </ul> <p><b>SOURCE: DREAL Languedoc Roussillon</b></p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Terrain classé en zone Agricole, déjà en culture.</b>
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>- Hors zonage règlementaire PPRT</b> <b>SOURCE: Prim.net</b>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>- Séisme Zone de sismicité: 2, aléa faible.</b> <b>- Feu de forêt</b> <b>- Inondation</b> <b>Le projet se trouve dans le périmètre du PPRI Les Basses Plaines de l'Aude - zone RI3</b> <b>SOURCE: Prim.net</b> <b>pris en compte dans la construction, par la mise en place, en zone basse des façades, de paques "ruptibles" permettant le passage et la diffusion de l'eau en cas d'inondation.</b>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>- Sans impact: uniquement travaux agricoles</b> <b>- En phase diurne, les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007.</b> <b>- Aucun bruit en phase nocturne.</b>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Rejet des eaux de pluie dans les ouvrages prévus pour leur gestion.</b></li> <li>- <b>Idem pour ruissellement des eaux usées agricoles.</b></li> <li>- <b>Récupération des eaux de pluie dans le bassin, réutilisées pour l'aspersion.</b></li> </ul>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Maitrise et contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires.</b>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>IMPACT VISUEL TRES RÉDUIT car:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le site est principalement entouré par des parcelles agricoles.</b></li> <li>- <b>2 habitations (sud/est - sud/ouest) sont des sièges d'exploitation agricole. De nouvelles haies végétales diminuent une co-visibilité déjà partielle.</b></li> <li>- <b>Le terrain est longé au nord à l'est et à l'ouest par des haies d'arbres existantes qui seront conservées.</b></li> </ul>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Création de 5 emplois pleins.</b>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui          Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui          Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

***L'étude d'impact n'est pas nécessaire car:***

- ***Pas d'impact environnemental sur la faune: le terrain est déjà en culture, il n'y aura pas de destruction d'habitats.***
- ***Pas d'impact sur les masses d'eau (déclaration loi sur l'eau), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.***
- ***Gestion du rejet des eaux de pluie par un réseau secondaire dense de fossés et un bassin de rétention/infiltration.***
- ***Récupération et stockage des eaux de pluie pour l'aspersion.***
- ***Pas d'impact ni de bruit, ni sur les odeurs pour les habitations rapprochées et pour les utilisateurs du site.***
- ***Prise en compte du volet paysager pour aménager la visibilité des constructions et l'impact paysager.***
- ***Pas d'impact sur le risque naturel.***

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier agricole de l'exploitant.</li> <li>- Coupe et façades serres.</li> </ul>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Roquefort**

le, **09 septembre 2014**  
*septembre*  
*octobre*

Signature

